

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres du groupe de travail  
chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non  
certificative en formation historique et géographique en 3<sup>e</sup>  
année de l'enseignement secondaire**

**A.Gt 11-03-2015**

**M.B. 14-04-2015**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre II;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en formation historique et géographique en 3<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire est composé :

*1° de quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :*

- Caterina ALIBRANDI;
- Catherine DERAMEE;
- Pierre HELLA;
- Suzanne HENNUY;

*2° de six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :*

- l'enseignement organisé par la Communauté française :

Philippe MEDAER;

- l'enseignement officiel subventionné :

- Floriane MARTIN;
- Fabrice VAN STICHEL;

- l'enseignement libre subventionné :

- Catherine VERTRIEST;
- N.;
- N.;

3° de six membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

Stefano CHIARAMONTE;

- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Marc DEPREZ;  
- Céline DEMOUSTIER;  
- Marianne GUITIN;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Béatrice MASSINON;  
- Amaryllis RAINCHON.

**Article 2.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 11 mars 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET